



MINISTÈRE DE LA SANTE ET DE LA PRÉVENTION

DIRECTION DE LA SANTÉ

Institut de formation des professions de santé Mathilde Frébault

**Pour les candidats admis sur  
la liste principale et la liste complémentaire  
(Droit commun et DEAS/DEAP)**

- Veuillez vous rapprocher du secrétariat de l'IFPS Mathilde Frébault ou dans votre subdivision respective afin de confirmer votre admission en formation en soins infirmiers prévue pour la rentrée du 3 septembre 2018.

**Tél : 40 50 82 99 – Email : [secretariat.ifps@sante.gov.pf](mailto:secretariat.ifps@sante.gov.pf)**

- **Jeudi 12 juillet 2018 dernier délai pour confirmer par écrit votre admission en formation**

Passé ce délai, vous êtes présumé avoir renoncé à votre admission *conformément à l'article 21 de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier (10 jours pour confirmer par écrit)*.

- Formulaire de confirmation d'admission et relevé de notes à retirer au secrétariat de l'IFPS :

✓ **Du lundi au Jeudi de 07h30 à 16h**

✓ **Vendredi de 07h30 à 15h**